

argilière, une sablonnière, un bois de cent quarante-six hectares dont le produit, distribué en affouage, attire sans cesse des étrangers dans le pays.

Le cimetière fermé de murs et de haies vives, entoure l'église. Les habitans avaient droit de pâture dans la forêt de Thelle, moyennant un cens d'une poule et de trois deniers.

Il y a un bureau de charité, deux moulins à vent.

La population se compose de bûcherons et de dentellières.

Contenance : Terres labourables, 456 h. 47,05. — Jardins, 13 h. 29,55. — Bois et forêts, 610 h. 25,10. — Vergers et pépinières, 0 h. 04,45. — Herbages, 25 h. 09,45. — Friches, 1 h. 06. — Places, rues, chemins, 10 h. 57,55. — Eaux, 0 h. 15,75. — Propriétés bâties, 8 h. 48,25. — Total : 1125 hect. 18,95.

Distance du *Coudray*, 5 kil. — De Beauvais, 5 myr. — Marchés : Gisors, Beauvais, Gournay-en-Bray. — Bureau de poste, Gournay (Seine-Inférieure). — Population, 520. — Nombre de maisons, 145. — Revenus communaux, 2,072 fr.

LE COUDRAY-SAINT-GERMER, *Colray, Couldray, Couldrai, Le Couldray, Le Coldrai, Le Coldray, Coudray-en-Thel* en 1794, (*Coldras, Codretum, Coriletum, Coldreium, Coudreium, Coudreyum-Sancti-Geremari*), dans le pays de Thelle, entre *Cuigy, Espaubourg* au nord, *Lalandelle* à l'est, *Flavacourt* au sud-est, *Sérifontaine* au sud, *Lalande-Ançon, Puisseux-en-Bray, Saint-Germer* à l'ouest.

Le territoire à moitié couvert de bois s'étend au nord jusqu'à la falaise du Bray, et touche vers le sud-est à la forêt de Thelle. Le chef-lieu, rapproché de la limite nord, constitue une large rue de onze cents mètres de longueur rectiligne, dont la continuité est divisée par sept mares. On y compte une centaine de feux.

L'emplacement de cette commune n'était, jusqu'au douzième siècle, qu'un lieu inculte sur le mont de Thelle (*Mons Tellarum*), donné à l'abbaye de Saint-Germer par son fondateur, avec des terres et des bois, sur lequel existait un droit de gruerie dont Louis le Jeune fit présent en 1155 à l'abbaye de Saint-Germer, pour aider à l'établissement d'une métairie ou herbage (*herbargium*). Telle fut l'origine du village qui se forma peu-à-peu sous la protection des moines. Il était assez considérable vers 1212 pour être constitué en communauté et doté d'une église. L'abbaye voulut y instituer une paroisse, mais elle éprouva une vive résistance de la part de Barthélemy, curé d'*Espaubourg*, de qui le territoire dépendait; ces difficultés ne purent être résolues qu'au mois de juin 1215, et l'église fut alors consacrée sous le nom de la Vierge.

L'évêque Philippe de Dreux se trouvant la même année à l'abbaye de *Saint-Germer*, donna permission de mettre un prêtre dans ce nouveau bénéfice dont il laissa la collation à l'abbé.

Le *Coudray* fut compris dans l'ancien comté de Chaumont-en-Vexin.

Les religieux de *Saint-Germer*, voyant leurs propriétés ravagées par les guerres continuelles et les courses des ennemis, et étant menacés jusque dans leur cloître, demandèrent pendant le quatorzième siècle la permission de bâtir une forteresse au *Coudray* pour s'y réfugier à l'abri de toute insulte. Charles VI la leur accorda par ses lettres de novembre 1385.

Les moines se retirèrent entièrement dans leur nouveau château en l'année 1400. Mais à peine y avaient-ils passé quelques mois, que le huit janvier de la même année ils y furent attaqués par Jean de Crevecœur dit Flamenc, seigneur d'Ons-en-Bray, et par Hector de Saveuse, son beau-frère, tous deux au service du duc de Bourgogne. Obligés de se rendre prisonniers, ils ne purent recouvrer leur liberté qu'en payant quatre cents livres de rançon. Les bourguignons s'installèrent au *Coudray* où ils s'emparèrent des titres, livres, cartulaires, etc., qu'on y avait transportés de l'abbaye, et dont rien ne put être sauvé : après avoir séjourné six mois, ils mirent en partant le feu au château qu'ils détruisirent, ainsi que l'église et tout le village.

Ce manoir ne fut rétabli qu'imparfaitement et sans fortification; il était encore qualifié de chastel vers 1650. Il en reste quelques vestiges, notamment des fossés, à l'extrémité orientale du village.

L'église qui a maintenant le titre de succursale, est construite en pierre et cailloux; le chœur, polygone, a des fenêtres divisées en deux ou trois ogives triflées. Le lambris est orné de grosses têtes, vignes, câbles, etc., et autres décorations dans le goût du seizième siècle. Tout le reste de l'édifice est moderne. Le clocher central est terminé par une longue flèche couverte d'ardoises. On l'aperçoit de très-loin à cause de la position élevée du pays.

Le hameau des *Routis* ou *Rôtis* (*Ruati*), au sud du *Coudray*, comprend quarante maisons disposées en deux rues et une large place.

*Montplaisir*, écart sur la limite au sud des *Routis*, compte une douzaine de feux.

*Launay*, autre écart à l'ouest du chef-lieu, près de *Lalandelle*, est composé de six maisons.

Le *Tronquet* ou *Tronquay* comprend six habitations au sud-ouest du *Coudray*, près du bois de l'Eclat. Laurent de Pilière, sieur de La Chapelle, obtint le treize avril 1645, de l'évêque de

Beauvais, la permission de bâtir une chapelle castrale dans un manoir du *Trouquet*; elle fut dédiée à sainte Anne. C'est un petit édifice en briques, carré-long et large de cinq mètres. On y vit en procession de l'église paroissiale jusqu'en 1850.

La commune a un presbytère, une maison servant de mairie, d'école et de prétoire, deux jeux de tamis garnis de tilleuls, une argilière, et cent vingt-six hectares de terre, dont quinze hectares en culture, quarante-cinq en pâture, le reste en bois; ces terres proviennent de la donation de *Saint-Germer* et de l'abandon fait au douzième siècle par Louis le Jeune.

Le cimetière qui entoure l'église est clos de murs.

Il y a deux moulins à vent dans l'étendue du territoire.

La population se compose de laboureurs, de bûcherons et de dentellières.

*Contenance*: Terres labourables, 621 h. 44,85. — Terres plantées, 19 h. 59,10. — Jardins, 11 h. 15,70. — Vergers et potagers, 6 h. 89,45. — Bois et forêts, 602 h. 54,70. — Pâturages, 47 h. 54,65. — Pâturages plantés, 7 h. 06. — Herbages, 5 h. 56,80. — Argilières, 1 h. 05. — Friches, 0 h. 14,75. — Places, routes, chemins, 14 h. 74,95. — Eaux, 0 h. 47,60. — Propriétés bâties, 9 h. 56,25. — Total: 1345 hect. 59,80.

Distance de Beauvais, 2 myr. 3 kil. — Marchés, Gournay-Bray, Gisors. — Bureau de poste, Gournay (Seine-Inférieure). — Population, 471. — Nombre de maisons, 152. — Revenus communaux, 1,412 fr.

LE VAUMAÏN-EN-VEXIN, *Vaumin, Vauxmain, Vaumoin, Waumaing (Vallismédia)*, dans le pays de Thelle, sur la limite méridionale, entre *Flavacourt* à l'ouest, *Labosse* à l'est, *Boutancourt*, du canton de Chaumont, au sud.

Le territoire est traversé du nord-est au sud-ouest par la vallée de l'Aunette, sur le flanc droit de laquelle le chef-lieu est placé. C'est un village de soixante feux, disposés en quatre rues tortueuses dominées par le château.

Le *Vaumaïn* est une des grandes terres que l'illustre maison de Trie possédait dans l'étendue du Vexin-Français. Renaud de Trie en était seigneur à la fin du treizième siècle.

Renaud II son fils reçut le trois juillet 1501, dans son château de *Vaumaïn*, le roi Philippe-le-bel, et fut tué l'année suivante à la bataille de Courtrai.

Il eut pour héritier Mathieu de Trie, seigneur d'Araines, du *Vaumaïn*, etc., grand homme de guerre, élevé en 1520 à la dignité de maréchal de France, témoin en 1521 du sacre de Charles

le-bel, qui l'affectionnait assez pour le venir visiter dans sa terre.

On a en effet de ce roi deux ordonnances datées du *Vaumaïn-en-Vexin*; l'une, du vingt-un mai 1524, portant confirmation du droit de bourgeoisie qu'il avait accordé aux Italiens; l'autre, du même mois, en faveur du prévôt des marchands et des eschevins de la ville de Paris (Recueil des Ordonn., tom. 1, pag. 781).

Mathieu avait fondé une chapelle en son château du *Vaumaïn*, ce que le roi Louis-Hutin confirma au mois de mai 1515.

Charles-le-bel le nomma l'un de ses exécuteurs testamentaires. Il assista au sacre de Philippe-de-Valois, qui l'établit en 1540 son lieutenant-général sur les frontières de Flandre. Etant mort deux ans après sans postérité, la terre du *Vaumaïn* et plusieurs autres demeurèrent en douaire à Ide de Mauvoisin Rosny, sa deuxième femme.

Elle revint à la branche des seigneurs de *Sérifontaine* et de *Houlleboise*.

Jacques de Trie la possédait, avec grand nombre d'autres, au quinzième siècle; à sa mort arrivée en 1452, il la laissa à Catherine, l'une de ses filles, qui épousa Gérard Raoulin, seigneur de La Grange, l'un des vingt-quatre escuyers de la compagnie de Lancelot Rogre.

Le château actuel est une haute construction en briques, flanquée de deux gros pavillons polygones opposés en diagonale, à toit en dos d'âne, à pignons dentelés; les baies sont modernes; cet édifice paraît dater du commencement du dix-septième siècle. Il est précédé d'une place plantée de houx qui ont treize à quatorze mètres d'élévation.

La cure, dédiée à saint Pierre, était conférée par l'archevêque de Rouen. Elle est réduite en succursale.

L'église est une petite construction en briques, qui appartient à l'architecture moderne. Le lambris de la nef présente des restes mutilés d'ornemens du seizième siècle. Il y a quelques panneaux et une tribune du même tems.

L'autel est décoré de deux tableaux peints sur bois et d'une passion en bois doré.

Le clocher est latéral, en briques, garni d'une tourelle polygone et d'un pavillon couvert d'ardoises.

La population va chaque année en pèlerinage à Ville-en-Bray, canton de Songeons, le lundi de la Pentecôte, en souvenir d'une épidémie meurtrière, arrêtée dans l'année 1735 après une pareille dévotion. Lorsque le tems est mauvais, la procession est remise à l'octave du saint Sacrement.

Le hameau des *Maisonnettes*, situé au nord-ouest du chef-lieu,